



N°: FA 010000331511202208017

Date: 08/03/2024

## RÉCÉPISSÉ DÉFINITIF

Conformément aux dispositions de l'article 7 de loi n°2021-004 du 10 février 2021 relative aux Associations, aux Fondations et aux Réseaux, **Dahmane Ould Beyrouk Directeur Général de la synthèse des affaires politiques et des libertés publiques** délivre par le présent document, aux personnes concernées ci-dessous, le récépissé définitif spécifique à l'association dénommé(e) **ONG SELFIE MBALITE** . que caractérisent les indications suivantes :

**Type** : Association

**But** : <sup>F0</sup> La protection de l'environnement et des équilibres fondamentaux de la biosphère : espaces naturels, eau, air, sols, paysages et cadres de vie dans une perspective de développement durable ; <sup>F0</sup> Sensibiliser la population à la notion de participation communautaire au développement ; <sup>F0</sup> Promouvoir la Citoyenneté et l'Eco-civisme ; <sup>F0</sup> Promouvoir l'éducation environnementale, sanitaire et nutritionnelle en milieu scolaire, urbain et rural ; <sup>F0</sup> L'instauration d'un cadre de réflexion, d'échanges et de débats pour éduquer, informer et sensibiliser les citoyens face à ces enjeux et les inciter à agir chacun chez soi ou collectivement au maintien de la propreté de leur quartier ; <sup>F0</sup> Plaidoyer et lobbying pour l'instauration et l'application des lois sur la protection de l'environnement en général ; <sup>F0</sup> Lutter contre les changements climatiques, la déforestation, la désertification et la sécheresse ; <sup>F0</sup> Promouvoir l'agriculture biologique, la protection de la faune et de la flore ; <sup>F0</sup> Promouvoir le tri, le traitement et le recyclage des déchets ; <sup>F0</sup> Œuvrer pour le renforcement de l'unité nationale et la cohésion Sociale ; <sup>F0</sup> Contribuer à l'amélioration et l'insertion des jeunes et femmes dans la vie active par la formation et le renforcement de capacités.

**Couverture géographique Nationale** : Wilaya1 : Nouakchott Sud Wilaya2 : Nouakchott Nord Wilaya3 : Nouakchott Ouest Wilaya4 : Inchiri Wilaya5 : Tiris Zemmour Wilaya6 : Guidimagha Wilaya7 : Tagant Wilaya8 : Dakhlet Nouadhibou Wilaya9 : Adrar Wilaya10 : Trarza Wilaya11 : Brakna Wilaya12 : Gorgol Wilaya13 : Assaba Wilaya14 : Hodh El Gharbi Wilaya15 : Hodh Chargui  
Siège Association : Cite Plage, Sebkha, Nouakchott

**Les domaines d'intervention** :

**Domaine principal** : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

**Domaine Secondaire** : 1 : Protection de la faune et de la flore terrestres 2 : Protection de la faune et de la flore aquatiques 3 : Lutte contre le changement climatique

**Composition du Bureau Exécutif** :

**Président(e)** : Aminetou Bilal

**Secrétaire générale** : Lalla Coulibaly

**Trésorier(e)** : Aichetou Bilal

**Autorisée depuis le 26/12/2018**

N.B : Les responsables de l'association doivent procéder à la publication que nécessite ce récépissé et notamment sa publication au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie conformément à l'article 15 de la loi 004/2021. Il est aussi à noter que toute modification apportée au statut, à la gestion ou à la direction doit faire l'objet d'une déclaration conformément à l'article 14 de la loi n° 004/2021.

